



NÉGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES 2022

Sur le thème de la rémunération, temps de travail, partage de la valeur ajoutée.

Lors de la réunion d'ouverture des négociations annuelles obligatoires le 3 mai 2022 sur le sujet principal – **La rémunération**, la Direction a réitéré le légal et rappelé la procédure en se référant à l'accord de méthode.

La Direction n'a rien dévoilé de ses intentions, pas même un début de piste.

Cependant, n'a-t-elle pas tenté de faire barrière à d'hypothétiques augmentations, en nous rappelant pour la énième fois que Teleperformance versait une prime dite du 13^{ème} mois, contrairement aux autres entreprises du secteur, mais pour rappel, sur le papier les salariés doivent attendre une ancienneté de 2 ans pour en bénéficier aussi beaucoup de bons éléments quittent l'entreprise sans même avoir pu toucher cette prime.

Cependant, n'a-t-elle pas tenté de faire barrière à d'hypothétiques augmentations, en nous rappelant l'accord salaires des NAO 2019, qui n'a été « qu'un rattrapage en 3 phases » sur certains coefficients qui a créé des inégalités et fait en sorte que les salariés ont dû attendre 6 mois avant de constater un coup de pouce qui ne concernait pas tous les salariés en plus....

Une tactique argumentaire pour éviter de répondre à notre demande légitime :

Y aurait-il une augmentation générale des salaires ?

Alors que les Organisations Syndicales représentatives dans l'entreprise réclament haut et fort depuis plusieurs années des augmentations de salaire, TELEPERFORMANCE rejoint les plus grands noms du CAC 40.

Regardons maintenant froidement le contexte économique et social :

Hausse du gaz, du carburant et des denrées de première nécessité, même se nourrir coûte de plus en plus cher, les salaires eux, n'augmentent pas et sont mêmes engloutis par le SMIC. Ce SMIC qui justement, de manière automatique a augmenté le 1^{er} mai 2022 au regard d'une l'inflation de 4,5% au mois de mars 2022.

De ce fait, les 5 premiers niveaux de notre grille, c'est à dire les coefficients 120 à 160 des employés se retrouvent en dessous du SMIC et le coefficient 170 seulement à 1€ au-dessus du SMIC.

Aussi, les 5 organisations syndicales ont porté d'une même voix une demande commune forte :

Une augmentation généralisée des salaires **de 200€ brut par mois et pour tous**

Pour rehausser les différents niveaux de rémunération, donner un réel coup de pouce au pouvoir d'achat et avoir enfin des premiers niveaux de salaires décents.

Les organisations syndicales ne regardent pas les augmentations de salaires sous le seul aspect financier car c'est aussi de la reconnaissance à l'ancienneté (exemple un employé embauché à 140 a aujourd'hui le même salaire que le collègue à 160 qui a une quinzaine d'années d'ancienneté).

C'est aussi la valorisation et l'investissement des salariés face à des demandes de compétences multiples imposées par l'entreprise et les donneurs d'ordres, c'est également un levier non négligeable pour palier l'absentéisme. Ce blocage de la hausse des rémunérations et le manque de reconnaissance mettent en danger de nombreux centres et repose sur la pleine responsabilité de notre employeur.

Les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et SUD sont unanimes et réclament le RESPECT de la direction de TELEPERFORMANCE vis à vis de l'ensemble de ses salariés, l'intersyndicale n'hésitera pas à mobiliser les salariés sur l'ensemble des centres y compris les télétravailleurs.

**CAR CETTE ANNEE ELLES ATTENDENT UN GESTE FORT POUR VIVRE DIGNEMENT :
LA RECONNAISSANCE SALARIALE !**